

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES FOLMARD ET RUE D'AMERIQUE DURANT DES TRAVAUX DE CURAGE

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du mardi 5 septembre 2017 et jusqu'à la fin des travaux de curage de siphon,

- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores rue des Folmard et rue d'Amérique, du n°4 de la rue des Folmard au n°42 de la rue d'Amérique.**

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place par les services techniques de la Ville et par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 29 août 2017

Le Maire,



David VALENCE